



EYZAHUT
en Drôme provençale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 février 2023
Convocation du 10 février 2023

Membres afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11

Membres présents à la séance : M. Aubert G. Bernard, M. Brezzo, J. Chabanas, J. Holz, C. Poncet, A. Ramousse, M.C. Rey, F. Simian.

Absents excusés : C. Bochaton, S. Giliotti

Président de séance : Fabienne Simian.

Secrétaire de séance : J. Holz

Délibération 2023-02-04

**Création d'un poste d'agent
d'entretien pour la saison
estivale 2023**

Le 20 février deux mil vingt trois à 20h , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Fabienne SIMIAN, Maire.

Madame la Maire explique que :

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison de l'ouverture du camping pour la saison estivale, il y a lieu de recruter un emploi saisonnier d'agent d'entretien à temps non complet, sur la base d'un smic.

Les horaires seront définis en fonction des prévisions d'ouverture du camping.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

- que le poste d'agent d'entretien sera à temps non complet, 21 h hebdomadaire
- qu'il pourra être recruté entre le 13 juillet et le 20 août 2023
- que le poste sera rémunéré sur la base du smic horaire en vigueur
- d'autoriser Madame le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Acte rendu exécutoire par la maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et publication ou notification
du

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Maire,
Fabienne SIMIAN